



AT en équipe de suppléance

Par **MisterSupp**, le **04/06/2017** à **18:09**

Bonjour,rrnrnJe travaille en équipe de suppléance depuis onze ans (2x12h majoré de 50% comme le prévoit la loi et ma convention collective) .rnMon problème aujourd'hui est que je suis en accident de travail , et mon service paye m'enlève la majoration de 50% alors que la SS paye par subrogation sur le brut (contenant les 50%) , ma question est donc , est ce normal ? , j'ai fouillé tout les textes sur les équipes de suppléance ainsi que ma convention collective , mais il n'en parle nulle part , donc , à défaut , les règles ne devrait elles pas être les mêmes qu'en semaine , c'est à dire , payé sur le brut et non sur les heures effectuées , comme lors de congés . rnD'autant plus que tout le reste est maintenus (heures de nuit / habillage / etc...)rrnrnMerci